

Argiésans | Projet d'habitat et d'équipements pour la jeunesse

Étude préalable de faisabilité Principes d'aménagement

Programme partenarial 2024

Maître d'ouvrage

Commune d'Argiésans

Partenaire

GBCA - Service aux Communes

Support / Format

Rapport d'étude (PDF, 26 pages)

Référent / Contact

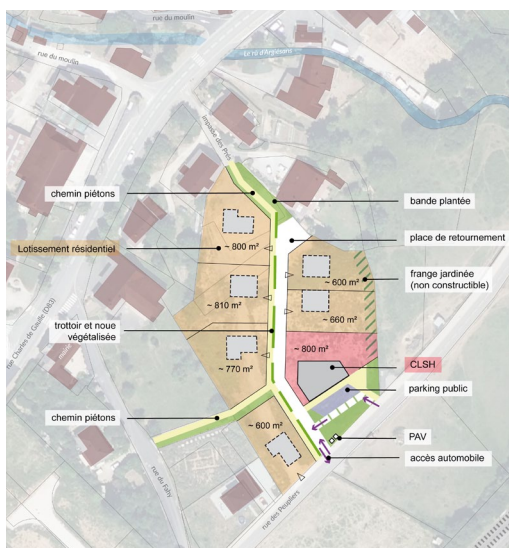
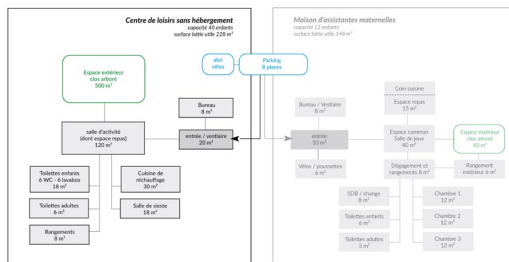
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Les attentes de la Commune

La municipalité d'Argiésans souhaite urbaniser un ensemble de terrains communaux, anciennement occupés par des bâtiments agricoles, à proximité de la mairie. De par sa localisation et son programme qui mêle équipements et habitat, cette opération permettra de densifier le centre-village.

La réflexion porte sur l'organisation future de ce secteur, au regard de son contexte urbain et paysager et du programme pressenti : un accueil de loisirs sans hébergement, une maison d'assistantes maternelles et quelques lots viabilisés pour de l'habitat individuel.



L'expertise de l'AUTB

Cette étude urbaine de faisabilité s'inscrit dans le programme partenarial Grand Belfort / AUTB.

En réponse aux besoins initiaux et aux questions soulevées au fil de l'avancement de la réflexion, le rapport d'étude :

- dresse un rapide **état des lieux** du site de projet
- résume les **attentes du maître d'ouvrage** sous la forme d'un **pré-programme** (surfaces utiles et organisation fonctionnelle des équipements destinés à la jeunesse)
- énonce les **enjeux urbains** d'un aménagement d'ensemble cohérent :
 - intégration de l'opération à la trame urbaine de la commune
 - cohabitation des équipements et du lotissement résidentiel
 - maillage des cheminements doux
 - traitement de la frange urbanisée au contact de la zone naturelle
- esquisse et illustre **plusieurs scénarios** d'organisation du lotissement et d'implantation des équipements projetés (avec des variantes portant principalement sur la desserte automobile et piétonne, le découpage parcellaire et la localisation de l'équipement et de son parking)
- pose des principes de **traitement des espaces extérieurs**
- apporte une **première approche financière** et établit un **calendrier prévisionnel de l'opération** (viabilisation du lotissement et construction du centre de loisirs).

